

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

Extrait du procès-verbal des délibérations Comité syndical

Séance du 8 février 2023
Sous la Présidence d'Isabelle DOLLINGER, Présidente

Effectif légal : 39

Quorum : 20

Délégués présents : 21

Procurations : 5

N° ATIP 8 / 2023

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Pour : 26 voix

Résultats du vote : à la majorité simple des suffrages exprimés : **adopté à l'unanimité**

Objet : Adhésion de nouvelles communes et établissements.

LE COMITE SYNDICAL :

- Vu la délibération du 1^{er} décembre 2022 du conseil du Groupement européen de coopération territoriale Eurodistrict Strasbourg Ortenau
- Vu la délibération du 22 décembre 2022 du Comité syndical du Syndicat intercommunal à vocation scolaire de la Porte des Vosges du Nord
- Vu la délibération du 13 décembre 2022 du comité directeur du Syndicat intercommunal des eaux de Drulingen et environs
- Vu la délibération du 22 décembre 2022 du comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges

Décide d'accepter les adhésions à l'ATIP des collectivités et établissements suivants :

- Groupement européen de coopération territoriale Eurodistrict Strasbourg Ortenau
- Syndicat intercommunal à vocation scolaire de la Porte des Vosges du Nord
- Syndicat intercommunal des eaux de Drulingen et environs
- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges

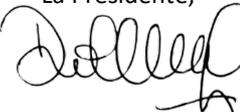
Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'ATIP.

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme

Fait à Strasbourg, le 8 février 2023

La Présidente,

Isabelle DOLLINGER